



Signataires : Dilara Bayrak, Alia Chaker Mangeat, Angèle-Marie Habiyakare, Sophie Bobillier, Léo Peterschmitt, Lara Atassi, Julien Nicolet-dit-Félix, David Martin, Céline Bartolomucci, Laura Mach, Yves de Matteis, Louise Trottet, Cédric Jeanneret, Pierre Eckert, Marjorie de Chastonay, Emilie Fernandez

Date de dépôt : 17 mars 2025

Proposition de motion **pour un cadastre des parcelles genevoises pouvant être** **débétonnées**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que, selon le plan climat cantonal 2030¹, l'effet des températures élevées est accentué par les îlots de chaleur qui se caractérisent par des températures de l'air en centre urbain dont le dépassement par rapport à celles de la périphérie peut aller jusqu'à 7 degrés ;
- que, dans les villes, la densité des constructions et des infrastructures, le haut degré d'imperméabilisation des sols et l'aération restreinte engendrent des îlots de chaleur ;
- que, selon le plan climat cantonal 2030, l'aménagement du territoire a un rôle fondamental à jouer pour éviter ou réduire les îlots de chaleur, notamment au regard de l'arborisation des espaces ouverts, la végétalisation, la préservation des sols naturels, la lutte contre l'imperméabilisation ou la gestion de l'eau en ville ;
- que, dans la fiche 4.5, le canton a fixé, dans le cadre de la prochaine adaptation du plan directeur cantonal, les principes à respecter pour

¹ Etat de Genève, « *Plan climat cantonal 2030 – 2^e génération* », 2021 :
<https://www.ge.ch/document/24973/telecharger>

prévenir et lutter contre les effets des îlots de chaleur, ce qui inclut, notamment, la perméabilisation du sol ;

- que l'Etat s'est fixé pour objectif d'accompagner au changement et de soutenir les acteurs du territoire, dans la mise en œuvre des mesures,

invite le Conseil d'Etat

- à créer une cartographie de toutes les parcelles du territoire cantonal pouvant faire l'objet d'une désimperméabilisation ;
- à la mettre à disposition des communes et des privés.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les récentes inondations en Espagne, en France, en Italie ou encore en Suisse sont tristement venues nous rappeler que certains de nos territoires sont mal adaptés à des épisodes importants de pluie. Or, ces épisodes sont devenus de plus en plus réguliers. Alors qu'il est annoncé, à chaque occasion, des pluies et des crues centennales, force est de constater que nous sommes probablement passés à un siècle de crues et de pluies importantes. Dans ce contexte, c'est bien la résilience des territoires qui doit être questionnée, afin d'éviter au maximum des pertes tragiques de vies humaines. A Genève également, certains épisodes de pluie ont pu créer des inondations localisées. Dans ce contexte, désimpermeabiliser les territoires urbains devient une démarche essentielle pour répondre à plusieurs enjeux écologiques, climatiques et sociaux liés à l'urbanisation.

La désimpermeabilisation des sols est une stratégie efficace pour réduire les risques liés à d'éventuelles inondations, spécifiquement dans les milieux urbains. En effet, les surfaces imperméables (béton, asphalte) empêchent l'infiltration naturelle de l'eau dans les sols, ce qui augmente le ruissellement des eaux pluviales. Cela surcharge les réseaux d'égouts et provoque des inondations urbaines, surtout lors de fortes pluies. Désimpermeabiliser une partie des sols permet à l'eau de mieux s'infiltrer directement dans les sols, réduisant le volume d'eau ruisselant et limitant les inondations.

L'imperméabilisation des sols a largement perturbé les cycles naturels de l'eau, en réduisant la recharge des nappes phréatiques et en concentrant les polluants dans les eaux de ruissellement. Face à cela, rendre les sols perméables favorise une meilleure infiltration de l'eau et une filtration naturelle de l'eau, ce qui en améliore la qualité et permet une recharge efficace des nappes phréatiques.

De nombreuses évidences scientifiques ont montré que les surfaces imperméables absorbent et retiennent la chaleur, ce qui augmente les températures dans les villes. La désimpermeabilisation des espaces (et leur végétalisation lorsque cela est possible) est un instrument efficace pour rafraîchir les zones urbaines.

Les différents plans climat adoptés par les collectivités publiques ont tous pour objectif d'accroître la résilience des territoires face à la recrudescence des phénomènes climatiques extrêmes (précipitations intenses, vagues de chaleur), notamment en améliorant la gestion des eaux pluviales et en réduisant les températures locales.

En résumé, désimperméabiliser les territoires urbains est une mesure clé pour adapter les villes aux enjeux environnementaux et climatiques tout en améliorant la qualité de vie des habitants. C'est une démarche intégrée, bénéfique à la fois pour l'environnement, la santé publique et la durabilité des infrastructures urbaines.

Pour ce faire, le canton doit accompagner les collectivités publiques (et les privés) en mettant à leur disposition un cadastre des parcelles genevoises pouvant être désimperméabilisées de manière sécurisée. Ce cadastre devra tenir compte des réseaux présents en sous-sol et indiquer les endroits qui se prêtent le mieux à une meilleure infiltration des eaux.

Vu ce qui précède, nous vous encourageons, Mesdames et Messieurs les député.e.s, à soutenir la présente proposition de motion.